Editorial

Yves Froger

Les résultats des élections aux Unions Régionales des Médecins Libéraux (URML) sont maintenant connus et ont déjà été très largement commentés.

Pour notre part, nous retenons la forte poussée des forces de contestation, tant chez les généralistes que chez les spécialistes avec le très bon score de la Fédération des Médecins de France (FMF) et qui atteste du maintien d'une forte combativité pour la défense de l'exercice libéral de la médecine.

Les psychiatres libéraux avaient déjà manifesté leur mécontentement et leur combativité en signant massivement la pétition pour le rétablissement de l'accès spécifique total en psychiatrie et leur désaccord des décisions prises par les partenaires conventionnels dans la rédaction de l'avenant 10 à la suite du rapport des docteurs M.C. Hardy-Bayle et L. Schmitt.

Les signataires pourront-ils rester sourds à toutes ces alertes ?

Concernant l'avenant 10, une évaluation du dispositif est prévue au terme de la première année. Il nous faut donc attendre cette prochaine échéance pour peser sur les décisions.

Concernant la convention plus largement, elle a été signée pour 5 ans et il est pour le moment difficile d'anticiper les nouveaux rapports de force qui vont s'instaurer entre les syndicats et les tutelles sur la base d'une représentativité complètement remodelée.

Nous ne savons pas encore comment vont se définir localement dans chaque région les alliances pour présider les URML et les collèges de généralistes et de spécialistes. Ces alliances sont incontournables, elles seront difficiles dans la mesure où les projets politiques des opposants à la convention sont tout à fait divergents sur certains points. Nous entrons dans une période de mouvance, dont nous espérons qu'elle laissera émerger des idées nouvelles pour la pratique libérale, autre que le strict encadrement promu par les signataires avec tous les effets que nous dénonçons, perte de l'indépendance professionnelle, protocolisation des soins, réduction du rôle du psychiatre au rôle d'expert plus que de soignant. Seul un contexte syndical nouveau peut remettre cette lente évolution en cause car nous savons que les tutelles et les politiques de tout bord prônent ce système.

Yves FROGER
Lorient